

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 juillet

Dans les paroisses suivantes, la solennité se fait comme ailleurs par la messe et les vêpres communes à S. Pierre et à S. Paul, selon l'indication générale de l'Ordo.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Montréal) et de Saint-Paul (Montréal et Ile-aux-Noix).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Wakefield) et de Saint-Paul (Plantagenet et Aylmer).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Sorel) et de Saint-Paul (Abbotsford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Shawinigan) et de Saint-Paul (Grand'Mère).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (La Patrie) et de Saint-Paul (Scottstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (L'Avenir) et de Saint-Paul (Chester).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Coulonge).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

AVIS AU CLERGE

Le temps fixé par les règlements de l'*Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de la Province Ecclésiastique de Montréal*, pour payer le second versement de la répartition faite à l'occasion de l'incendie de l'église de la *Longue-Pointe*, a commencé le 16 de juin pour se terminer le 16 juillet prochain.

Le dimanche, 28 juin, à 10 heures de l'avant-midi, il y aura ordination dans l'église Notre-Dame. Les supérieurs de communauté qui ont des sujets à présenter sont priés d'en avertir M^e le vice-chancelier.